



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 3 juin 2026

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 juin 2026, à 20 h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean Lapointe, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lauréanne Dion ainsi que MM. Jean-Pierre Turcotte, Yves Coulombe et Martin Vézina.

Mme Myriam Thériault est absente et est remplacée par M. Denis Savard, pro-maire.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

M. Jean Lapointe, préfet, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jean Lapointe procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026
5. Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 635-2026
6. Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 526-2026
7. Entente de développement territorial du Fonds Région et Ruralité – Avenant numéro 1 – Autorisation de signature
8. Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2026-2027 - Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PCN) et MRC de la Capitale-Nationale
9. Québec région gourmande
 - 9.1 Services professionnels pour un mandat d'accompagnement d'entreprises agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré
 - 9.2 Services professionnels pour un mandat de coordination de l'organisation de la formation d'entreprises agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré
 - 9.3 Services professionnels en rédaction d'articles de blogues agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré
10. Enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans – Nettoyage et réfection
11. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales – Demande de révision
12. Plan de visibilité marketing hors saison
13. Inspecteur en bâtiment et environnement – Embauche
14. Conseillère en environnement et transition climatique - Permanence
15. Adoption des dépenses du mois de mai 2026
16. Correspondance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion

Résolution 2026-06-73

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :

- L'ajout du point 5. *Règlement 2026-03 sur la gestion contractuelle - Adoption*, les autres points étant décalés ;
- Le retrait du point 11. *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales - Demande de révision ;*

le point 17. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026

Résolution 2026-06-74

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026, tel que déposé.

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2026.

5. Règlement 2026-03 sur la gestion contractuelle - Adoption

Résolution 2026-06-75

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de L'Île-d'Orléans, ci-après nommé le Conseil, désire adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

Attendu que le projet de Règlement 2026-03 a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2026 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2026 ;

Attendu que tous les maires présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** d'adopter le Règlement 2026-03 sur la gestion contractuelle tel que déposé.

6. Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 635-2026

Résolution 2026-06-76



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-78 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 635-2026 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats 604-2021 afin de modifier la forme de la demande pour obtenir un certificat d'autorisation dans le cadre de travaux, ouvrage ou construction à des fins d'irrigation ;

Considérant que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 635-2026 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire ;

Considérant que le règlement 635-2026 abroge complètement l'obligation de transmettre les permis, certificats et autorisations requis par les autorités gouvernementales dans le cadre de travaux, ouvrage ou construction à des fins d'irrigation et que cette abrogation ne permet pas de respecter certaines dispositions obligatoires mentionnées dans le document complémentaire du schéma ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Lauréanne Dion et **résolu à l'unanimité** de déclarer le règlement 635-2026 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans non conforme au Schéma d'aménagement révisé 2001.

7. Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 526-2026

Résolution 2026-06-77

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 526-2026 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux frais de parc ;

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 526-2026 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire ;

Considérant que le règlement 526-2026 est conforme du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Denis Savard et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 526-2026 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

8. Entente de développement territorial du Fonds Région et Ruralité – Avenant numéro 1 – Autorisation de signature

Résolution 2026-06-78

Considérant que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

Considérant que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

Considérant que l'entente de développement territorial de la MRC de L'Île-d'Orléans a été signée le 6 août 2025 ;

Considérant que des assouplissements aux normes du volet 2 du Fonds régions et ruralité ont été négociés avec les représentants du milieu municipal et que ces modifications touchent certaines clauses de l'entente de développement territorial, rendant nécessaire la signature d'un avenant à ladite entente ;

Considérant que ces nouvelles normes entrent en vigueur à compter du 10 février 2026 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** :

- De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'avenant à l'entente ;
- D'autoriser le préfet, M. Jean Lapointe, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant ainsi que tout document relatif à l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité.

9. Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2026-2027 - Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PCN) et MRC de la Capitale-Nationale

Résolution 2026-06-79

Attendu que le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PôleCN) a proposé une entente régionale dont l'objet concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (2026-2027) ;

Attendu que le PôleCN et les MRC partenaires de la Capitale-Nationale s'entendent sur des objectifs communs dans le cadre de cette entente et qu'elles ont la volonté de mettre en place des mesures visant à supporter le développement de l'économie sociale sur le territoire des MRC de la Capitale-Nationale via l'Entente régionale de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (2026-2027) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu les engagements généraux et spécifiques des parties prévus, notamment la mise en place et la participation aux travaux d'un comité de coordination de l'entente ;

Attendu l'offre de service du PôleCN qui figure en annexe de l'entente régionale afin de préciser le type d'accompagnement et les services offerts aux MRC pour soutenir la croissance des entreprises dans le domaine de l'économie sociale ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- S'engage à contribuer à la mise en œuvre de ladite entente, tel que proposé par le PôleCN en affectant une somme de 2 500 \$ pour 2026-2027, via le Fonds Région et ruralité (FRR) ;
- Autorise le préfet, M. Jean Lapointe et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à signer pour et au nom de la MRC, l'Entente régionale établie avec le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2026-2027.

10. Québec région gourmande

10.1 Services professionnels pour un mandat d'accompagnement d'entreprises agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré

Résolution 2026-06-80

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Québec, région gourmande* ;

Considérant que la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à *Québec, région gourmande* ;

Considérant que *Québec, région gourmande* souhaite octroyer un mandat, notamment pour des services d'accompagnement de dix (10) entreprises agrotouristiques en 2026 ;

Considérant que Terroir et saveurs du Québec, l'association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec, possède une expertise spécialisée et reconnue des réalités des entreprises agrotouristiques, notamment en accompagnement d'entreprises pour l'amélioration de l'expérience client ;

Considérant que cette expertise ciblée de Terroir et saveurs du Québec permet d'assurer une continuité avec les interventions déjà amorcées dans le cadre du projet *Québec, région gourmande* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de Terroir et saveurs du Québec, en date du 31 mars 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Denis Savard et **résolu à l'unanimité** :

- D'accorder un contrat de gré à gré à Terroir et saveurs du Québec pour des services d'accompagnement de dix (10) entreprises agrotouristiques en 2026, moyennant des honoraires de 19 470 \$, excluant les taxes applicables, à même son propre budget ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

10.2 Services professionnels pour un mandat de coordination de l'organisation de la formation d'entreprises agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré

Résolution 2026-06-81

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Québec, région gourmande* ;

Considérant que la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à Québec, *région gourmande* ;

Considérant que Québec, *région gourmande* souhaite octroyer un mandat de coordination de l'organisation de la formation d'entreprises agrotouristiques ;

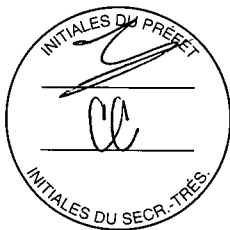
Considérant que Papilles, possède une expertise spécialisée et reconnue des réalités des entreprises agrotouristiques, notamment en commercialisation et marketing ainsi qu'en stratégies collectives ;

Considérant que cette expertise ciblée de Papilles permet d'assurer une continuité avec les formations déjà amorcées dans le cadre du projet Québec, *région gourmande* ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de Papilles, en date du 27 mai 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Martin Vézina et **résolu à l'unanimité** :

- D'accorder un contrat de gré à gré à Papilles pour des services de coordination de l'organisation de la formation d'entreprises agrotouristiques en 2026, moyennant des honoraires de 2 750 \$, excluant les taxes applicables, à même son propre budget ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

10.3 Services professionnels en rédaction d'articles de blogues agrotouristiques - Octroi d'un contrat de gré à gré

Résolution 2026-06-82

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet Québec, région gourmande ;

Considérant que la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à Québec, région gourmande ;

Considérant que Québec, région gourmande souhaite octroyer un mandat de rédaction d'articles de blogues agrotouristiques ;

Considérant que Papilles, possède une expertise spécialisée et reconnue des réalités des entreprises agrotouristiques, notamment en commercialisation et marketing ainsi qu'en stratégies collectives ;

Considérant que cette expertise ciblée de Papilles permet d'assurer une continuité avec les articles de blogues déjà publiés dans le cadre du projet Québec, région gourmande ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de Papilles, en date du 27 mai 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** :

- D'accorder un contrat de gré à gré à Papilles pour des services de rédaction d'articles de blogues agrotouristiques en 2026, moyennant des honoraires de 2 860 \$, excluant les taxes applicables, à même son propre budget ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

11. Enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans – Nettoyage et réfection

Résolution 2026-06-83

Considérant la nécessité de restaurer les deux enseignes d'accueil situées à l'entrée de l'île ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la soumission de L'Enseignerie Collection, en date du 29 mai 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de restauration des deux enseignes d'accueil à l'Île d'Orléans à L'Enseignerie Collection, moyennant des honoraires de 11 000 \$ plus les taxes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

applicables, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

12. Plan de visibilité marketing hors saison

Résolution 2026-06-84

Considérant que la Stratégie territoriale 2025-2030 de la MRC prévoit de *Renforcer le dynamisme économique local à l'année* (axe 2.2), notamment en appuyant des projets et initiatives stimulant l'attractivité touristique en basse saison, particulièrement en hiver ;

Considérant que cet objectif répond à la volonté d'une quarantaine d'entreprises touristiques d'opérer à l'année, afin de renforcer leur modèle d'affaires, attirer le tourisme sans surcharger la haute saison et desservir la population à l'année ;

Considérant qu'une des priorités de développement du Fonds Région et ruralité (FRR) est de mettre en œuvre le plan d'action et de communication en tourisme hivernal et que 28 000 \$ lui a été consacré ;

Considérant que la MRC souhaite engager un budget dédié au déploiement du tourisme en basse saison dans le cadre d'un plan triennal couvrant les années 2026, 2027 et 2028 ;

Considérant que pendant plusieurs années, les intervenants touristiques ont contribué à un Fonds de promotion touristique, lequel s'élève à 42 000 \$ et est détenu par la MRC ;

Considérant que les intervenants touristiques pourraient investir plus de 40 000 \$ via des placements publicitaires coop pour la mise en œuvre dudit plan triennal 2026-2028 ;

Considérant que Destination Québec cité pourrait contribuer audit plan triennal à la hauteur de 20 000 \$ par année ;

Considérant que le Comité Tourisme de la MRC est favorable à la mise en œuvre du plan triennal 2026-2028, tel que proposé ;

En **conséquence**, il est **proposé** par Mme Lauréanne Dion et **résolu à l'unanimité** :

- D'approuver la mise en œuvre du plan triennal 2026-2028 visant le déploiement du tourisme en basse saison, incluant le renouvellement des banques photos et vidéos ainsi que la réalisation de campagnes promotionnelles, tel que proposé par le Comité Tourisme de la MRC ;
- D'investir 70 000 \$ pour la mise en œuvre du plan triennal 2026-2028 en utilisant 42 000 \$ du Fonds de promotion touristique et 28 000 \$ du Fonds Région et Ruralité (FRR).

13. Inspecteur en bâtiment et environnement – Embauche

Résolution 2026-06-85



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'à la suite de l'offre d'emploi pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, trois (3) candidats ont été rencontrés ;

Considérant que le comité de sélection, formé de l'adjointe à la direction générale, Mme Marie-Maude Chevrier ainsi que M. Simon Lemieux, urbaniste et responsable du service de l'aménagement du territoire à la MRC, recommande la candidature de M. William Charbonneau au titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est vacant depuis quelques semaines et que plusieurs demandes de permis sont en cours ;

Considérant que M. Charbonneau était disponible dès le 28 mai 2026 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. William Charbonneau pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés et ce, rétroactivement au 28 mai 2026.

14. Conseillère en environnement et transition climatique - Permanence

Résolution 2026-06-86

Considérant que la période de probation de neuf (9) mois est complétée pour Mme Olivia Cliche, conseillère en environnement et transition climatique, laquelle accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à Mme Olivia Cliche, à titre de conseillère en environnement et transition climatique, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

15. Adoption des dépenses du mois de mai 2026

Résolution 2026-06-87

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2026, lesquelles s'élèvent à 295 722,57 \$.

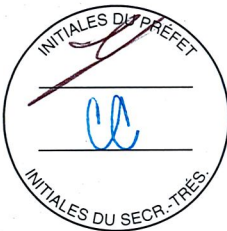
16. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

17. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

18. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Aucune question n'est posée.

19. Levée de la réunion

Résolution 2026-06-88

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20 h 30.

Prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC : mercredi
8 juillet 2026 à 20 h à la salle du Conseil à
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier. Jean Lapointe
Chantale Cormier Jean Lapointe
Directrice générale-Greffière-trésorière Préfet